

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 DÉCEMBRE

QUELQUES CHIFFRES

RECUEILLIS PAR UN CONTRIBUABLE

En temps d'élection, les candidats sont presque tous les mêmes promesses. Ils parlent tous d'ordre, de paix, d'économies, de liberté. Ils se ressemblent d'après leurs phrases.

Pour bien les connaître, c'est d'après leurs actes qu'il faut les juger.

Depuis que la République existe, la France a été gouvernée par deux partis.

De 1874 à 1876, les conservateurs ont été en majorité.

De 1876 à 1888, les républicains ont été en majorité.

Quel était, en 1876, l'état de la France ?

Quel est l'état de la France en 1888 ?

Quelques chiffres valent mieux que beaucoup de phrases.

En 1876, quand les conservateurs ont quitté le pouvoir, l'ordre régnait dans les finances, l'armée était réorganisée. Le total des dépenses inscrites aux budgets ordinaire et extraordinaire de l'Etat s'élevait alors à la somme de deux milliards six cent quatre vingt-deux millions.

En 1887, le total des dépenses inscrites aux budgets ordinaire et extraordinaire de l'Etat s'élève à la somme de trois milliards huit cent cinquante-huit millions.

Les républicains dépensent par an un milliard deux cents millions de plus que les conservateurs.

En 1876, le budget se réglait par des excédents. Tous les ans, depuis 1884, le budget se règle par des déficits. Ce déficit s'élève à 460 millions en cinq années. Juste la somme des anciens découverts de 1800 à 1848, pendant 47 ans de monarchie. Comme l'on dépense trop, l'on emprunte aussi beaucoup. En dix ans, les républicains ont emprunté plus de 4 milliards. En 32 années de monarchie, de 1845 à 1848, on n'avait emprunté que trois milliards.

Si les républicains ont mal géré les finances de l'Etat, ont-ils mieux administré les finances des départements et des communes ?

En 1878, la moyenne des centimes communaux était de 48 pour toute la France. Elle atteint aujourd'hui 54 centimes. Dans certains départements elle monte jusqu'à 160 centimes. La Haute-Savoie paie 160 centimes communaux et 90 départementaux, l'Aude 107 centimes communaux et 56 départementaux.

En 1878, on comptait 5,537 communes payant moins de 15 centimes et seulement 3,417 communes payant plus de 100 centimes.

En 1887, après dix années d'expérience républicaine, on ne trouve plus que 3,880 communes payant moins de 15 centimes et le nombre des communes payant plus de 100 centimes s'élève à 4,078.

Un dernier chiffre pour finir.

En 1886, l'Etat français a dépensé par jour plus de onze millions, et les dépenses quotidiennes ont été d'environ deux millions sept cent mille francs supérieures à ce qu'elles étaient en 1876, quand les conservateurs étaient au pouvoir.

Sous le règne du roi Louis-Philippe, grand-père du Comte de Paris, les dépenses quotidiennes n'étaient que de trois millions six cent mille francs. Était-on moins heureux qu'aujourd'hui ? Je ne sais ce que vous en pensez et le vote est libre. Pour moi, ma

conclusion est claire. Les républicains coûtent plus cher que les conservateurs, la République coûte plus cher que la Monarchie ; les affaires vont trop mal pour qu'on se paie le luxe d'un mauvais gouvernement. Et je voterai pour les candidats conservateurs. UN CONTRIBUABLE.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

LE JURY ET LES ORDONNANCES DE NON-LIEU

Le jury devient d'une indulgence qui ne peut pas se qualifier, car elle est incompréhensible.

On l'a vu condamner des accusés dont le crime n'était rien moins que certain, comme par exemple le pharmacien Danval.

Aujourd'hui, ce qui est stupéfiant, ce sont les acquittements.

Il y a quelques jours, le jury de l'Indre acquittait un homme qui, pour se débarrasser d'un de ses enfants, lui avait fait avaler du vitriol jusqu'à ce que la mort s'ensuivit.

Hier, le jury de la Seine a acquitté un individu qui a assassiné son ex-femme après le divorce.

Quel vent a soufflé sur les têtes des jurés ?

Leur conduite ne serait-elle pas une conséquence des impunités dont la magistrature républicaine nous donne le spectacle ?

Ordonnance de non-lieu pour Wilson, malgré des articles de loi très explicites ; ordonnance de non-lieu pour un employé qui volait et vendait à son profit les livres de la maison Jules Lévy.

Les jurés, matière malléable, se disent sans doute que la consigne est d'acquiescer ; et ils acquiescent.

Il n'y a plus de coupables ; il n'y a plus que des députés qu'il ne convient pas de mettre sur la sellette, et des gens nerveux dont les actes violents ou indélicats méritent des égards.

La Société française, grisée par cet atroce breuvage qui s'appelle la politique républicaine, devient hystérique.

Et alors tout s'explique, c'est-à-dire que tout devient possible.

LA LIBERTÉ

« Qu'est-ce donc que la loi, qu'est-ce donc que la liberté, sinon la protection du faible contre le fort ? »

Cette définition est de M. Pelletan.

M. Pelletan appartient au parti qui a dit :

« La majorité seule a des droits. »

M. Pelletan a voté, en effet, toutes les mesures de violence et d'exil, contre les « faibles ».

Il a voté le monopole de l'Etat en matière d'enseignement et a applaudi à toutes les lois de confiscation.

Voilà comment les docteurs de la République appliquent les maximes dont ils écrivent les définitions.

Comme Proudhon les connaissait bien ces aimables républicains !

LES BRUITS DE GUERRE

Une dépêche de Vienne adressée au Times constate que l'opinion publique se calme un peu dans la capitale autrichienne. On espère des résultats satisfaisants de la mission du général de Schweintz auprès du czar.

On annonce que le sultan a fait suspendre

le licenciement des réserves en raison des conflits qui peuvent se produire, en outre il a donné l'ordre d'augmenter les troupes sur les frontières de Roumélie et de Macédoine.

On fait courir le bruit que la Roumanie se serait concertée avec la Russie en vue d'une action contre l'Autriche. Il est vrai que, d'autre part, on affirme que les rapports entre l'Autriche et la Roumanie sont excellents.

A la suite d'un rapport du général Sausier constatant l'état tranquille de la population parisienne, le ministre de la guerre a prescrit de renvoyer le 24 décembre les dernières troupes de renfort envoyées dans la capitale à l'occasion de la crise présidentielle. Les 5^e, 8^e et 18^e bataillons de chasseurs partiront samedi pour Dijon, Amiens et Tours.

Dans le département de Meurthe-et-Moselle, M. Cuny, républicain, a été élu dimanche contre M. d'Hausen, conservateur, par 4,567 voix contre 4,349.

Il est bon de remarquer qu'à l'élection du 4^e août 1886, M. Brice avait obtenu 4,706 voix, et M. d'Hausen 4,213.

Les républicains ont donc perdu, d'une élection à l'autre, 439 voix, tandis que les monarchistes en ont gagné 406.

Dans la Haute-Garonne, le scrutin pour l'élection d'un conseiller d'arrondissement (canton de Saint-Béat) a donné les résultats suivants :

M. Verdalle, conservateur, 920 voix ; M. Redonnet, républicain, 628.

Il y a ballottage par suite du grand nombre de voix perdues ; il manque 8 voix seulement à M. Verdalle pour être élu au premier tour de scrutin.

Le 4^e août 1886, M. David, républicain, avait été élu par 920 voix contre 792 données au candidat conservateur.

Comptabilité républicaine

DISCOURS

Prononcé au Sénat, à la séance du 43 décembre, sur les finances de la République, par M. BLAVIER, sénateur de Maine-et-Loire.

(Suite et fin)

Je ne parle pas de vos chiffres, monsieur le rapporteur : en eux-mêmes ils sont exacts ; mais il faut leur apporter un correctif ; c'est que le montant des crédits supplémentaires indiqués par vous pour 1887 correspond seulement à la situation au 4^e novembre. Je vais maintenant vous établir la situation au 45 décembre ; c'est un travail que vous auriez peut-être pu m'épargner la peine de produire, ce qui vous aurait évité à vous-même ce petit accès de lyrisme qui se trahit à la fin de votre rapport et qui n'est vraiment pas de saison, avec les résultats que je vais placer sous vos yeux.

Voici donc la rectification : 26,640,000 francs, c'est le chiffre exact au 4^e novembre. Mais nous avons le projet de loi des crédits supplémentaires et extraordinaires votés le 14 novembre, qui a ouvert de nouveaux crédits jusqu'à concurrence de 4,900,000 fr. Pour la marine, nous avons voté, le 19 novembre, au titre de l'exercice 1887, une somme de 10,200,000 fr. ; pour les pêches maritimes, nous avons encore voté, le 6 décembre, 4 millions. Les 26 mil-

lions du 4^e novembre se trouvent ainsi portés à 40 millions ; c'est déjà une augmentation de 14 millions que l'on ne pourra certainement pas contester, puisqu'il s'agit de lois votées. Est-ce tout ? non assurément.

On nous présente aujourd'hui un projet de loi qui comporte une nouvelle allocation de crédits s'élevant à 26 millions, au sujet desquels je ferai tout à l'heure une rectification équitable, pour épargner à M. le rapporteur la peine de l'apporter à cette tribune. Un projet déposé par M. le ministre de la guerre le 15 novembre demande, pour les fourrages, un crédit supplémentaire de 12 millions. Un autre cahier de crédits supplémentaires, celui du 4^e décembre dont je parlais tout-à-l'heure, demande encore 6,200,000 fr. d'allocations nouvelles à imputer sur les ressources générales du budget de 1887. Faites l'addition de tous les crédits, qui sont aujourd'hui ou votés ou demandés, et vous arriverez à un total de 85 millions. Nous sommes bien loin du chiffre réduit de 26 millions dont M. le ministre des finances a la Chambre et M. le rapporteur à la fin de son rapport font si grand honneur à la sagesse financière de la majorité républicaine. (Très bien ! et rires à droite.)

Remarquez encore, messieurs, que nous ne sommes qu'au 45 décembre et que, dans les règles d'une bonne administration financière, ce n'est pas dans le courant de la première année d'un exercice que doivent se produire les demandes de crédits supplémentaires. Demander des crédits extraordinaires pendant cette période, soit, car ils sont destinés à parer à des éventualités que personne n'a pu prévoir, pas plus un gouvernement républicain qu'un gouvernement monarchique ; les tremblements de terre, les inondations ; c'est toujours la même règle, et je ne fais pas au régime actuel un crime de la subir. Mais quand demandez-vous les crédits supplémentaires ? Quand les crédits régulièrement votés sont épuisés. Or, nous ne sommes encore qu'à la première année de l'exercice, et nous avons six mois, neuf mois même, d'après la théorie de M. Chevry-Rameau, pour voir se produire de nouvelles demandes de crédits supplémentaires au titre de l'exercice 1887. Et vous croyez qu'on n'en demandera plus ! Ah ! ce n'est malheureusement pas probable, messieurs, et de 85 millions de crédits supplémentaires aujourd'hui constatés, vous arriverez facilement à la centaine à la clôture de l'exercice ; je crains même que vous ne les dépassiez ; car c'est toujours le malheureux contribuable qui payera vos largesses budgétaires !

Les chiffres ainsi posés pour le total des crédits supplémentaires, si l'on veut en déduire la situation financière de l'exercice, que faut-il faire ? Il suffit d'ajouter au montant de ces crédits supplémentaires, soit 85 millions, le déficit constaté jusqu'à ce jour dans les recettes budgétaires. Là, il n'y a pas d'accroissements, malheureusement. Je dis malheureusement, car j'en souffre comme vous, mes honorables collègues républicains. Il y a, au contraire, une diminution importante, qui, d'après le Journal officiel, s'élève, au 4^e décembre, à 30 millions. 50 millions plus 85 millions, cela fait 115 millions.

Ainsi, à l'heure actuelle, c'est 115 millions bien comptés qui représentent le déficit de l'exercice 1887. Voilà des chiffres indiscutables. Mais pour rester dans la vérité absolue et pour éviter à M. le rapporteur la peine de la faire, je rectifierai un point de ce calcul. Les 85 millions de crédits supplé-

mentaires votés ou demandés au titre de l'exercice 1887 ne sont pas tous imputables sur les ressources générales dudit exercice. Il y a, en effet, dans le cahier de crédits sur lequel nous discutons en ce moment, l'indication de deux ressources exceptionnelles : l'une de 40 millions fournis par le gouvernement de Madagascar pour indemnités de guerre, et l'autre de 5 millions que doit fournir la ville de Paris. Ces ressources correspondent à des crédits de même importance. Il est de toute justice de ne pas faire figurer ces crédits dans les dépenses affectées à la marche générale du budget, et, par suite, le déficit actuel se trouve réduit à 400 millions. Mais je ne déduirai pas les 42 millions de ressources exceptionnelles applicables aux dépenses de l'exposition, dont les crédits ont été votés antérieurement au 30 novembre, parce que ces ressources exceptionnelles ne sont autres qu'un prélèvement sur l'emprunt fait à la Banque de France. Que les dépenses de l'exposition soient payées au moyen de l'emprunt ou bien qu'elles soient imputées sur les ressources générales du budget de 1887, elles seront toujours supportées par l'Etat et par suite elles contribueront à augmenter le déficit réel de cet exercice, qui s'élève déjà à 400 millions. Voilà, messieurs, des chiffres officiels, que je tiens à la disposition de M. le rapporteur. Je le prie de nous démontrer, s'il le peut, qu'ils sont erronés.

J'ai fini. Je crois que les observations que je viens de soumettre étaient bonnes à apporter à la tribune du Sénat. J'ajoute que je ne suis pas seul à constater l'irrégularité des procédés employés aujourd'hui par l'administration républicaine, dans ses pratiques financières. J'ai, entre les mains, un rapport d'un député dont personne de vous, messieurs, ne contestera la sincérité républicaine, M. Ménard-Dorian, qui, à propos du crédit des 49 millions récemment demandés par le ministre de la marine pour faire face aux dépenses désordonnées de son prédécesseur, écrit cette phrase sur laquelle j'appelle votre sérieuse attention :

« C'est tout une doctrine. Si le Parlement, par une réduction de crédits, veut forcer la marine à réduire tel ou tel personnel manifestement trop nombreux, on se hâte d'autant plus de pourvoir sur l'heure à chaque vacance sans se soucier des allocations budgétaires. Les crédits supplémentaires n'offrent-ils pas un moyen facile de regagner, sans mot dire, le terrain qu'on n'a pas osé disputer à la fermeté des commissions du budget. »

Ce que M. Ménard-Dorian a dit du ministre de la marine, je le dis, sans pouvoir être contredit, de tous les ministères (Très bien ! à droite) : et c'est ce qui explique comment je trouve, pour l'exercice 1887, 85 millions de crédits supplémentaires, à l'heure actuelle, et pourquoi j'affirme qu'ils s'élèveront à plus de 400 millions quand arrivera la clôture définitive de l'exercice en novembre 1888. (Nouvelle approbation à droite.)

Il y a trois ans, je débutais à cette tribune en vous signalant, alors que vous parliez encore de la prospérité de vos finances, ces errements détestables qui devaient forcément vous conduire aux déficits budgétaires constatés maintenant chaque année. Nous sommes à la veille, pour un certain nombre d'entre nous, de rendre à nos mandants compte du mandat qu'ils nous avaient confié. Eh bien, je n'hésite pas à accuser publiquement la majorité républicaine d'avoir gaspillé les finances du pays. (Très bien ! à droite. — Protestations à gauche.)

Quant à moi, je me présenterai devant mes électeurs avec la conscience d'avoir fait tout ce que je pouvais pour éviter ce gaspillage, que je devais leur signaler et dont ils souffrent. (Nouvelle approbation à droite.) J'espère que, me rendant justice, ils voudront bien m'accorder de nouveau leur confiance. (Rires ironiques à gauche.) Oui, je l'espère fermement, et je vous dis au revoir. (Très bien ! très bien ! et applaudissements à droite.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 décembre.
Notre marché conserve sa fermeté et consolide son avance : le 3 0/0 termine à 81.35 ; le 4 1/2 0/0 à 107.62.
L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,411. Les obligations foncières et communales ont un marché très suivi. Les demandes se justifient par ce fait qu'elles sont les plus avantageuses parmi les valeurs de cette catégorie. La prochaine émission des Bons à lots qui doit avoir lieu le 28 et

s'annonce comme un succès, car le public accorde à cette valeur la confiance qu'il attache à toutes les affaires du Crédit Foncier. Ces Bons émis à 100 fr. sont remboursables à 200 fr. minimum avec participation à six tirages annuels comprenant des lots de 100,000, 50,000, 25,000 fr.

La Société Générale se maintient solidement à 455. Les opérations ont lieu surtout au comptant et accusent une tendance vers des cours plus élevés.

La Banque d'Escompte est demandée à 461. On doit voir sur ce titre des niveaux plus élevés par suite des bénéfices que lui assurent les nombreuses affaires auxquelles elle s'intéresse.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles à 600.

La Compagnie d'Assurances le Soleil-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 10 francs net d'impôt. Sa réserve de prévoyance est de 51,145 francs et sa réserve statutaire de 500,000 francs. Le compte de profits et pertes se solde par 132,026 en augmentation de 61,310 francs sur le report de l'année précédente.

Demands suivies sur les polices A B de l'Assurance Financière.

L'action de Panama s'inscrit à 320. Les spéculateurs à la baisse sont désorientés par la fermeté de la valeur et renoncent à la lutte.

Le marché de nos chemins de fer est sans variation. Les obligations sont bien tenues.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Les Tramways Saumurois

Saumur, le 22 décembre 1887.

Monsieur le Directeur,

Dans votre numéro du 19-20 courant, un de vos correspondants entretient vos lecteurs de la triste situation de nos tramways saumurois ; il dit que la concession qui arrive fin décembre amènera peut-être un changement à cette situation, puisque l'Etat pourra alors reprendre ses droits et faire renaitre l'affaire de ces cendres ou l'anéantir à tout jamais.

Votre honorable correspondant me permettra de lui faire remarquer que le décret déclaratif d'utilité publique, en date du 9 janvier 1883, énonce textuellement ceci, art. 2 :

« La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme non avenue si les expropriations nécessaires pour l'exécution dudit réseau ne sont pas accomplies dans un délai de quatre ans à partir de la date du présent décret. »

Voici maintenant le texte de l'art. 3 du cahier des charges annexé à ce décret :

« Délais d'exécution. Les projets d'exécution seront présentés dans un délai de huit mois à partir de la date du décret déclaratif d'utilité publique. Les travaux seront commencés dans un délai de deux ans à partir de la même date. Ils seront poursuivis et terminés de telle façon que les deux lignes soient mises en exploitation dans un délai de quatre ans. »

Ces quatre années ont pris fin le 9 janvier 1887, c'est-à-dire depuis une année déjà, puisque nous voici au mois de janvier 1888, et je vous le demande, M. le Directeur, ces diverses conditions imposées à la concession ont-elles été remplies ? Assurément non ; au contraire, si nous parcourons des yeux l'état des travaux, nous constatons tous avec regret leur abandon pitoyable !

Où sont et les concessionnaires et les constructeurs, et que fait pendant ce temps le conseil d'administration de la Compagnie ? C'est à croire, vraiment, quand on voit ces messieurs laisser mettre en vente leur matériel pour des sommes insignifiantes, que la Compagnie met la clef sous la porte.

Mais, si je vous disais que les travaux, tels qu'ils sont exécutés, ne répondent nullement aux exigences imposées par le cahier des charges, et que la voie, avant que ne puisse être donnée l'autorisation de l'exploiter, devra être refaite en presque totalité et déplacée sur certaines de ses parties, peut-être vos lecteurs auront-ils peine à me croire. Eh bien, que quelques-uns d'entre eux fassent comme moi : qu'ils prennent la peine de suivre la voie, le cahier des charges à la main, et ils seront alors assurés de la parfaite exactitude de ce que j'avance. Qu'ils consultent les Ponts-et-Chaussées ou toute autre administration compétente, on leur répondra que personne d'autorisé ne voudra couvrir de sa responsabilité un pareil état de choses, en laissant exploiter la ligne, car ce serait compromettre la sécurité des voyageurs.

Et le matériel roulant, parlons-en ! Il se compose d'un certain nombre de wagons et

de voitures à voyageurs, plus de trois machines ; mais quelles machines ! Toutes les trois sont d'un type différent ; et pour dire la vérité, trois anciennes ferrailles à terrassements, mais non de véritables machines pour faire comme il convient une exploitation à voyageurs et à marchandises.

Que nos conseillers municipaux, qui, après tout, ont intérêt à faire cesser, dans un sens quelconque, un pareil état de choses, nomment donc une commission.

Que, de leur côté, nos infortunés concitoyens actionnaires de cette affaire (il y en a pour 160,000 fr., dit-on) exigent impérieusement du conseil d'administration de la Compagnie des explications et des comptes ; c'est leur droit.

Il est temps que tout le monde se groupe pour tirer au clair cette situation et savoir enfin ce qu'il en doit advenir ; ou l'affaire est bonne, et par conséquent destinée à rendre de sérieux services à notre contrée, ou bien elle est mauvaise. Dans le premier cas, il faut tout mettre en œuvre pour la terminer ; ici encore le cahier des charges de la concession (articles 20 et 21) en donne le moyen ; dans le second cas, c'est-à-dire si l'affaire est jugée mauvaise et improductive, qu'il soit alors fait comme vous le dites vous-même à la dernière ligne de votre article du 20 courant, qu'elle soit anéantie à tout jamais.

Recevez, monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

UN DE VOS LECTEURS ASSIDUS.

SAUMUR

La femme Cocuau (et non Corneau comme on l'avait annoncé par erreur), qui s'était brûlée si grièvement en remplissant sa lampe d'essence de pétrole, est morte avant-hier, à l'hospice, après d'horribles souffrances.

FILS AÎNÉS DE VEUVES

Bonne nouvelle pour les fils aînés de veuves, aînés d'orphelins, etc., en un mot, pour tous les dispensés du service militaire en vertu de l'article 47.

Le ministre de la guerre vient de décider que ces jeunes gens, qui avaient été appelés au mois de novembre dernier pour accomplir une période d'instruction de deux mois, seraient renvoyés dans leurs foyers le 30 décembre courant.

Des ordres viennent d'être envoyés dans ce sens à toutes les places chefs-lieux de commandement militaire, qui auront à les transmettre dans les corps.

GALLI-MARIÉ DANS « MIGNON »

Mignon et Carmen sont les deux ouvrages dans lesquels M^{me} Galli-Marié n'a pas encore été égalée. A Angers, la grande artiste a obtenu, dans les deux personnages qu'elle a créés, un immense succès. Nous avons déjà parlé de Carmen ; voici quelques lignes extraites d'Angers-Musical sur l'interprétation du rôle de Mignon, que M^{me} Galli-Marié joua pour la première fois à l'Opéra-Comique le 17 novembre 1866 :

« ... Le rôle de Mignon ne saurait être interprété avec un sentiment plus juste, avec un art plus exquis. M^{me} Galli-Marié a produit un effet puissant dans les imprécations du deuxième acte, au moment où Mignon, en proie au désespoir, entend éclater les applaudissements qui saluent le triomphe de sa rivale ; elle a ému la salle entière dans la scène de la reconnaissance du troisième acte, qu'elle a dite avec un charme saisissant. La célèbre chanson, la ballade bohème du second acte et le duo à l'italienne ont été rendus avec une justesse de gestes et une vigueur d'expression bien faites pour décourager les Mignon présentes et futures. »

A l'heure actuelle, les journaux de Paris annoncent le début éclatant, dans Mignon, de M^{me} Arnoldson à l'Opéra-Comique. « Depuis Galli-Marié, qui en fut la créatrice géniale, jamais peut-être, dit le Ménestrel, le rôle de Mignon n'avait trouvé sa personnification aussi complète. »

Rappelons que c'est ce soir vendredi que M^{me} Galli-Marié fait son apparition sur la scène saumuroise dans l'un des rôles qui lui ont fait une des plus brillantes renommées artistiques de ces vingt dernières années. Aucun dilettante ne voudra manquer d'assister à cette représentation, la seule que la grande artiste pourra donner en notre ville.

CONCERT DE « L'ALSACE-LORRAINE » DE SAUMUR

La fête musicale au bénéfice des Alsaciens-Lorrains promet d'être des plus brillantes et le programme est des mieux choisis. Les administrateurs voulant satisfaire les dilettantes n'ont fait appel qu'à des artistes *di primo cartello*.

M. Pellegrin, hautboïste solo de la Garde républicaine, que nous avons entendu au concert de l'Harmonie Saumuroise, est un artiste distingué qui joue sur son instrument avec l'art le plus sûr et le plus achevé. La justesse irréprochable, l'aplomb magistral, la largeur de style, l'ampleur de son, la grâce de l'expression, telles sont les rares qualités que possède M. Pellegrin à un degré éminent. Avec un pareil virtuose, le public est assuré d'avance que son attente ne sera pas déçue.

M. Weber, violoncelliste solo de l'Association artistique d'Angers, n'est pas non plus pour nous un inconnu. Il s'est fait maintes fois applaudir à Saumur. On sait quelle poésie et quelle harmonie il fait rendre aux cordes de son violoncelle. Quel artiste mieux que lui a le talent de dire les œuvres classiques avec une si incontestable supériorité non seulement de mécanisme, mais aussi d'accent et de puissance ? Au dernier concert de la Musique municipale il nous a charmés avec la Gavotte de Popper ; il nous charmera encore avec *Cara memoria* !

M^{lle} Closon, fille de l'excellent violoniste angevin, n'a pas encore chanté sur notre scène ; mais, si nous en croyons la renommée, la cantatrice, aussi belle que gracieuse, chante avec autant de justesse et de netteté que de sentiment et de charme.

M. Goubeault, chef de l'Harmonie Saumuroise, est un violoniste hors pair ; beau son, sentiment vrai, et surtout justesse irréprochable ; tels sont ses titres à notre sympathie et à nos applaudissements chaque fois qu'il nous a été donné de l'entendre.

La Musique municipale, si bien dirigée par M. Meyer, exécutera trois jolis morceaux ; l'élément comique sera représenté par M. X., et M. Guillaume, dont la parole est éloquente, n'aura qu'à nous parler des provinces brutalement séparées de nous pour faire vibrer dans nos cœurs les cordes du souvenir et de l'espérance.

Nous sommes persuadé que le public saumurois répondra à l'invitation des organisateurs de cette belle soirée et voudra par sa présence témoigner de sa sympathie et de son affection pour ces jeunes enfants, les fils de ces émigrés d'Alsace-Lorraine qui sont venus demander l'hospitalité à la ville de Saumur, afin d'avoir le droit de rester Français et d'élever leurs enfants dans l'amour de la patrie française. Z.

ANGERS.

On annonce, pour le 5 février, la visite de Ch. Gounod à Angers. Le maestro viendrait diriger une de ses œuvres au Concert populaire. On parle aussi d'une messe exécutée à la cathédrale sous la direction de M. Gounod, avec toutes les ressources musicales, voix, orchestre et orgue, que possède la ville d'Angers.

ENVOI DES ÉCHANTILLONS PAR LA POSTE

On sait que les échantillons expédiés par la poste doivent être renfermés dans des enveloppes, boîtes, sacs ou étuis non fermés, de manière à pouvoir être vérifiés.

Cette obligation est pour un grand nombre de produits l'équivalent d'une exclusion absolue.

Frappé de cet inconvénient, le directeur des postes et télégraphes a pris un arrêté en vertu duquel les boîtes, étuis ou flacons contenant des échantillons de produits industriels et scellés au moyen de bandes, étiquettes, capsules métalliques, cachets ou autres attaches, constituant la marque de fabrique ou de propriété des commerçants expéditeurs, sont admis, à l'avenir, à circuler par la poste aux conditions de taxe, de poids et de dimensions fixées pour les échantillons ordinaires.

Le ministre a dû seulement réserver, pour les bureaux de destination, le droit de vérifier par épreuves le contenu de ces boîtes, étuis, etc., en présence des destinataires.

LES VIANDES ALLEMANDES

L'invasion de la viande allemande sur le marché de Paris prend des proportions de

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continué jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 DÉCEMBRE

COMITÉ CONSERVATEUR

Le Comité conservateur de Maine-et-Loire avait convoqué les électeurs sénatoriaux du département à une réunion, qui a eu lieu jeudi 22 décembre, salle Chauveau, rue Saint-Léonard, à Angers.

Un grand nombre de délégués s'étaient rendus à l'invitation du Comité. Beaucoup d'autres avaient envoyé à M. le président leur adhésion à la candidature des trois sénateurs sortants.

M. de Maillé, président, a ouvert la séance et, en quelques paroles, a soumis à l'assemblée la candidature de MM. d'Andigné, Blavier et Le Guay.

M. le général d'Andigné, doyen des sénateurs de Maine-et-Loire, au nom de ses collègues, a exposé la conduite qu'ils avaient tenue, depuis qu'ils ont l'honneur de représenter le département de Maine-et-Loire et a demandé à MM. les délégués s'ils la sanctionneraient par leurs votes, le 5 janvier.

La réunion a manifesté par acclamation qu'elle maintenait sa confiance aux candidats.

M. le baron Le Guay, au nom de ses collègues, a remercié l'assemblée et affirmé leur dévouement à la défense des intérêts du pays.

Pour le Comité conservateur,

Le président, COMTE DE MAILLÉ.

Pour compléter ce procès-verbal, nous sommes heureux de pouvoir donner l'allocation prononcée par M. le comte de Maillé et celle de M. le général d'Andigné, sénateur.

M. LE COMTE DE MAILLÉ

Messieurs, en ma qualité de président du Comité conservateur, j'ai eu l'honneur de vous écrire pour vous prier de vous réunir avant le jour des élections. Je vous remercie d'avoir bien voulu répondre à mon appel.

Vous connaissez tous la situation périlleuse dans laquelle se trouve la France; elle peut se résumer ainsi: gaspillage de la fortune publique; désastres financiers, industriels et agricoles; proscription de la liberté religieuse et de la liberté d'enseignement; périls dans les traités de commerce et dans les relations extérieures, qui mal conduites, sans alliances, peuvent jeter le pays dans les terribles hasards de guerre. Il appartient à tout citoyen de lutter par son vote, les uns en choisissant des représentants dignes de leur confiance, et ceux qui ont l'honneur d'être vos élus, en consacrant leur temps et leur intelligence au service du pays. Nous sommes tous ici appelés, les uns directement, les autres délégués par les conseils municipaux, pour élire, le 5 janvier prochain, nos sénateurs.

Aujourd'hui, le but de votre réunion est de nous voir, de nous encourager, afin de nous unir dans le même vote, et de réélire, comme je l'espère, nos trois sénateurs: MM. le général d'Andigné, Le Guay et Blavier. Ils ont lutté, dans le Sénat, comme vos députés à la Chambre, contre toutes les mauvaises lois; et si nos efforts communs n'ont pas obtenu les résultats désirés, leur présence, comme la nôtre, a servi à ralentir la marche du mal; a permis de faire entendre des protestations qui encourageaient la résistance et amèneront un jour, j'espère, la fin de nos maux par la restauration d'un Gouvernement protecteur de la liberté et des intérêts de tous les Français.

DISCOURS DE M. LE GÉNÉRAL D'ANDIGNÉ

Messieurs, Au nom de mes collègues et au mien, je vous remercie de la confiance que vous nous avez témoignée plusieurs fois déjà, et je viens vous demander de renouveler nos mandats de sénateurs qui vont expirer, si vous trouvez que nous avons fidèlement rempli notre mission; car, dans le cas contraire, il faudrait chercher d'autres représentants.

Nous avons besoin, en effet, de nous sentir fortement soutenus par votre confiance pour persévérer dans la tâche in-

grate et pénible, qui est la nôtre depuis neuf années.

Notre tâche est ingrate, depuis que, réduits par notre nombre à l'impossibilité de faire le bien, nous devons le plus souvent borner nos efforts et limiter nos espérances à ralentir les progrès du mal. — Notre situation est pénible, car il est bien dur d'assister à l'amoindrissement extérieur de son pays et à sa désorganisation.

L'amoindrissement de la France dans le monde et la faiblesse résultant de son isolement ne nous sont que trop prouvés par l'émotion profonde que produisent les moindres incidents sur nos frontières.

La désorganisation intérieure est plus visible encore.

Consultez l'état de vos revenus. Que chacun de vous, commerçants, industriels, agriculteurs, petits ou grands, dise s'il ne constate pas journellement la diminution de ses ressources et s'il ne voit pas avec inquiétude s'approcher la gêne ou la misère. Sans doute cette gêne ou cette misère tient en partie à l'état de malaise dont souffre l'Europe; mais une part considérable en revient aussi à nos mauvaises lois économiques et aux dépenses exagérées autant qu'inintelligentes du régime républicain.

Il faut créer des places pour les amis; il faut fêter le centenaire de 1789 avec une magnificence qui doit éblouir le monde entier: il sera toutefois difficile aux nations européennes de contempler cet éclat, puisqu'elles ont toutes décliné la faveur de notre rendez-vous.

On a besoin d'argent pour bien des dépenses inutiles et improductives; en revanche, on en manque pour payer nos dettes et il faut réduire la rente et ébranler ainsi le crédit de l'Etat, au moment même où l'on est obligé d'emprunter.

Par ailleurs, les crimes se multiplient, et vous voyez avec stupeur les faiblesses de notre magistrature, depuis qu'elle a été si singulièrement épurée. Naguère enfin, Messieurs, toute la presse retentissait des bruits les plus étranges. On parlait de faits inouïs, on se plaignait qu'un bureau d'escroquerie

et de concussion eût été organisé, dans le palais même, presque sous le regard paternellement indulgent du chef de l'Etat.

Voilà ce qui se passe en France, dans la France de Charlemagne, de saint Louis, de Louis XIV, de Napoléon; voilà ce que voit ce noble pays, qui fut longtemps le pionnier de la civilisation chrétienne; cette nation généreuse, dont on a pu écrire jadis les annales historiques en les intitulant: « Gesta Dei per Francos... » Mais cet ordre d'idées m'entraînerait trop loin; je m'arrête, Messieurs, et je termine en vous disant:

Rassurez-vous; si nous sommes affligés, nous ne sommes pas découragés; nous croyons fermement, au contraire, que l'excès du mal amènera de bons résultats; nos idées ne sauraient périr, car nous combattons le bon combat: celui de la vraie liberté contre la tyrannie jacobine. Nous sommes les champions de la liberté religieuse, de la liberté des pères de famille, de toutes les libertés nécessaires au développement des peuples civilisés. Désormais, le succès ne saurait plus beaucoup tarder et, ce jour-là, le plus grand honneur vous appartiendra, car c'est à votre persévérance et à vos votes indépendants que seront dus le triomphe de la vérité et le salut de la Patrie!

Dans cette même séance, le Comité conservateur a profité de la présence de nombreux délégués sénatoriaux pour proposer une candidature en remplacement de M. Chevalier, décédé.

La candidature proposée est celle de M. le général Lacretelle, acclamée par l'assemblée. Nous publierons lundi le procès-verbal de cette partie de la séance, avec l'allocation de M. de Maillé, président, et le discours de M. le général Lacretelle, qui accepte la candidature.

Monsieur le Comte de Paris et le duc d'Orléans, accompagnés du comte d'Haussonville, se sont embarqués hier matin à Darmouth sur le *Hawarden-Castle*, paquebot de la ligne du Cap, pour Lisbonne.

33 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DUBUISSON

Deuxième partie

IX

Le lendemain, un dimanche, M^{me} Humphrey partit pour la messe, accompagnée des deux sœurs. Rosen allait et venait, suivant son habitude. Mina pâle, mais l'œil tranquille, marchait paisiblement, en répondant aux questions de la bonne dame, qui se montrait plus prévenante, plus affectueuse que jamais.

Le chemin, bordé de haies d'épines ou d'arbres à hautes tiges, serpentait autour du mamelon sur lequel se trouvait l'église. Ils se remplissaient d'ouvriers de la fabrique, de femmes surtout, qui, souvent, devançaient le groupe de nos amies. Il fallait voir l'œil de M^{me} Humphrey scruter, au passage, les regards qui se fixaient sur Mina; malheur à l'impudent ou à l'impudente dont elle constatait le sourire moqueur dont elle devinait la phrase narquoise: ils se sentaient foudroyés sur l'heure! Plus d'un, du reste, recula devant la crainte de s'attirer le mécontentement de la femme du plus haut fonctionnaire de l'usine.

Mina en eut un sourire attendri. Pour la pre-

mière fois depuis son départ de Lille, elle se sentait protégée par l'amitié; combien elle se complut dans cette idée! Le temps était passé où, orgueilleuse de sa propre force, de sa volonté indomptable, elle fuyait tout appui.

Le jour même, M^{lle} Klarz écrivit aux propriétaires de l'usine quelques mots polis et respectueux, — une lettre d'ouvrière à ses supérieurs — pour leur faire part que, profitant de l'offre bienveillante de M. et M^{me} Humphrey, elle continuerait à habiter avec eux; dès lors, plus besoin n'était de pourvoir à son logement.

Le directeur se chargea du reste.

Ce fut à M. Kerven lui-même, — alors au bureau, — que, le lundi suivant, il remit la réponse de Mina; ensuite, il se tourna vers le lissage. A son retour, le jeune homme écrivait tranquillement. M. Humphrey reprit sa besogne sans parler.

Ainsi, dit le premier, après un long silence, M^{lle} Klarz reste définitivement chez vous?

Son interlocuteur crut remarquer une émotion contenue dans la voix.

Oui, monsieur, fit-il sans se retourner, ma femme les aime beaucoup toutes deux.

C'est bien.

Ce fut tout.

Il se passa un certain temps sans que l'associé revint à l'usine: — différents voyages d'affaires,

disait-on; — enfin son élégante voiture reparut de nouveau.

La première fois que Mina aperçut M. Kerven se dirigeant de son côté, son premier mouvement fut de prendre un autre chemin; mais, refoulant ce sentiment comme indigne d'elle, la jeune fille continua bravement sa route. Malgré son courage, elle ne put empêcher ses joues et son cou de se couvrir d'une rougeur brûlante; à son approche cependant, elle leva sur lui un regard, dont le calme s'éclaircit de pureté et de confiance.

Un homme, — à moins d'être un fat ou un imbécile, — ne se trompe pas au regard d'une femme; M. Kerven n'était ni l'un ni l'autre, il salua M^{lle} Klarz avec un sérieux rempli de respect, et sans s'arrêter.

S'il eut seulement souri à l'aspect du trouble de la jeune fille, celle-ci l'eût méprisé dans son cœur; au contraire, heureuse de la dignité de son attitude, elle lui conserva sa sympathie, une générosité naturelle la portant à croire que l'on avait calomnié ses intentions à lui aussi.

Ce fut dans ce sens qu'elle raconta leur rencontre à M^{me} Humphrey; cette dernière hoché la tête sans répondre. Elle n'avait nulle confiance dans l'amitié désintéressée d'un homme jeune et libre pour une jeune fille se trouvant dans une situation inférieure et dépendante, mais elle se dispensa d'émettre son opinion, ne voulant pas

enlever à Mina une dernière illusion.

Nous ne scrutons pas davantage les cœurs et les consciences, nous contentant d'ajouter que les choses reprirent leur cours ordinaire; de plus, la présence de la jeune fille dans l'habitation du directeur ferma la bouche aux langues vipérines de l'usine.

Nul employé ne s'installa dans la partie réservée du cottage, qui devint le pied-à-terre des maîtres. M. Kerven la fit meubler avec goût. Un salon et deux chambres furent préparés pour les dames de la famille. En outre, il se réserva un appartement, véritable musée d'armes et de tableaux, où il passait des jours entiers, paraissant le préférer à son opulent hôtel de Rouen. Qui sait si l'image de Mina ne hantait pas cette demeure en y prêtant un charme particulier?

La vie de la jeune fille prenait un cours paisible; de légères confusions revenaient à ses joies, le sourire montait parfois à ses lèvres. Après tant de chagrins, d'inquiétudes, elle se reposait enfin.

Rosen grandissait à vue d'œil, se fortifiant de même. La dernière crise nerveuse, résultat d'une vive surprise, avait été beaucoup moins forte, et la bonne M^{me} Humphrey n'éprouvait à ce sujet aucune difficulté à persuader à Mina que celles-ci disparaîtraient complètement avec le temps.

C'était, de plus, une ravissante enfant: sous l'ambre brillant des boucles, le visage blanc et

ACTE DE SOCIÉTÉ

SUIVANT ACTE reçu par M. POCHON, notaire à Nueil (Maine-et-Loire), soussigné, le 22 novembre 1887, portant la mention suivante :
« Enregistré à Vihiers, le 25 novembre 1887, folio 39, recto, cases 3 » et 4, reçu 5 francs, décimes 1 fr. 25 centimes. Total : 6 fr. 25 centimes.
» Signé : GUILHERMET. »

M. Clément RETHORÉ père, forgeron, demeurant au Pont, commune de Trémout, veuf de dame Marie Silart,

D'une part ;

Et M. Clément RETHORÉ fils, aussi forgeron, demeurant au même lieu,

D'autre part ;

Ont formé entre eux une société en nom collectif pour l'exploitation d'un fonds de boutique de forgeron et l'achat et la vente des matières premières et de celles fabriquées.

Cette Société est contractée pour une année, à partir du 1^{er} décembre 1887.

Le siège de la Société est fixé au Pont, commune de Trémout, où s'exploite le fonds.

La raison et la signature sociales seront : « Clément Rethoré père et fils. » M. Rethoré fils en fera seul usage, mais elle n'obligera la Société que lorsqu'elle aura pour objet des affaires qui l'intéressent ; en conséquence, tous billets, lettres de change et généralement tout engagements exprimeront la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

Le capital social est fixé à la somme de 3.000 francs, composée :

1^o De 1.500 francs en créances actives, d'un recouvrement certain, déduction faite de toutes dettes et charges commerciales, formant la part de M. Rethoré père ;

2^o Et de 1.500 autres francs, formant la part de M. Rethoré fils, dont 700 francs en outils et ustensiles de forgeron, et 800 francs en marchandises neuves.

Lesquelles mises de fonds seront constatées et versées le 1^{er} décembre 1887, jour fixé pour le commencement de la Société.

Le dépôt d'une expédition dudit acte a été fait le 21 décembre 1887, au greffe du Tribunal de commerce de Saumur, et le 21 du même mois, au greffe de la Justice de paix de Vihiers.

« Extrait par M. Pochon, notaire à Nueil, soussigné, sur la minute » dudit acte de société étant en sa possession. »

Pour extrait :
C. POCHON.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

LA VILLA PLAISANCE

Située à 4 kilomètres de Saumur,

Le plus confortable et le plus grand Etablissement de la région, pour Noces, Banquets, Bals, etc.

Immense Jardin avec Tonnelles, Pelouses, Balançoires, Trapèzes, Jeux de Boules, Billard et autres jeux divers. Tir à la Carabine.

S'adresser à M. MÉRIER-GUÉRÉ, 20, rue de Lorraine, Saumur.

A LOUER

PORTION DE MAISON

Pour dame seule.

S'adresser au bureau du journal.

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5.—, fr. 2.80 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean ; E. DHUY, 27, rue de la Tonnelle.

Etude de M. BRUNET, notaire à Angers, rue des Arènes, n° 26.

A VENDRE

Par adjudication amiable, même sur une seule enchère,

En 6 lots qui pourront être réunis.

Le samedi 14 janvier 1888, à 1 heure après midi.

En l'étude et par le ministère de M. BRUNET, LA BELLE

Propriété de la Gallerie

Située commune de Belligné et par extension commune de la Chapelle-Saint-Sauveur (Loire-Inférieure), à proximité des trois gares d'Ingrandes et de Yarades (ligne de Nantes à Angers) et de Candé (ligne de Nantes à Segré), composée de :

BELLE MAISON DE MAÎTRE, vastes servitudes de toutes sortes, parc, étangs, prés, vignes formant la réserve ;

SIX FERMES et une petite borderie ; Le tout en un tenant, contenant en totalité 172 hectares.

Total du revenu : 14.620 fr.

Total des mises à prix : 251.500 fr.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Voir les affiches.

S'adresser audit M. BRUNET, notaire. (873)

Étude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le LUNDI 26 DÉCEMBRE 1887, à une heure du soir, au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, dans une maison occupée par la Société des Amis-Réunis,

Il sera vendu :

Tables, tabourets, un billard et ses accessoires, pendule, lampes, tapis, glace, gravures, bancs de jardin, tonnelle, verrerie, vins en bouteilles, bouteilles vides et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Jolie Maison

Avec jardin devant et jardin touchant la boire,

Ancienne maison Simon, maire de Saint-Lambert.

S'adresser, pour visiter, à M. de Borville, hôtel de la Poste, et, pour traiter, à M. GUENYVEAU, château de la Salle, à Montreuil-Bellay.

EN VENTE

ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

ÉDITEUR, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

LA SAUMUROISE

Assurance Mutuelle contre la Mortalité des Chevaux,

Etablie entre les communes de Saumur, Bagneux, Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levettes.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. RICHARD, vétérinaire, 20, rue Saint-Jean, Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

TRÈS GRAND MAGASIN

A deux ouvertures,

Situé rue du Puits-Neuf, 21.

S'adresser à M. et M^{me} JAGOT, rue d'Orléans, 76, Saumur. (869)

A VENDRE

Excellent CHEVAL d'officier, avec ou sans équipement, et CHARRETTE ANGLAISE.

S'adresser à M^{me} FERBU, rue Duplessis-Morvan, 4. (887)

A VENDRE

GRAINES DE FOIN

Chez M. BAUNET, marchand de fourrages, en face l'église Saint-Nicolas.

M. BALZEAU-MAURAT, entrepreneur, déclare qu'il n'a rien de commun avec M. PERDRIAU, entrepreneur au Pont-Fouchard.

M. V. COUÉ, photographe, rue d'Orléans, 50, Saumur, demande un jeune homme intelligent pour la photographie.

Cours de Guitare, de Solfège

Leçons d'Espagnol

PAR

M. MIGUEL ARAN

30, rue Saint-Nicolas.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture Progressive et Industrie Agricole,

33^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

Franco à domicile, pour un an... 6 fr.
— pour six mois... 3 fr. 50
— pour trois mois... 2 fr. 50
Étranger (Union postale) ... 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 15, rue de Tournon, à Paris.

Étrennes 1888

A partir du 15 Décembre

OUVERTURE DES GRANDS & NOUVEAUX MAGASINS

De la M^{on} DAVEAU

Rue du Puits-Neuf, 14, et rue de la Cocasserie, 15 et 17, SAUMUR.

Avis aux personnes voulant offrir des Étrennes de Bon Goût et à Bon Marché.

Dans ces Vastes Magasins se trouvent réunies les plus Élévées Nouveautés et les plus belles pièces décoratives de l'Ameublement :

Glaces, cadres dorés vieux cuivre, Venise et bois sculpté.

Gravures, Aquarelles, Chromos, Peintures.

Bronzes, Coupes, Plats à cartes, Encriers, Baires, Statuettes, Services fumeurs, Pots à tabac, Flambeaux, Bougeoirs, Suspensions de Salle à Manger, depuis 29 fr. (article re-commandé), etc.

Garnitures de foyer, Chenets, Landiers, Galeries riches, en cuivre, Porte-peile et Pincettes, Pare-étincelles, etc.

Eventails et Écrans, riches et ordinaires.

Christs et Objets de piété, Imagerie, etc.

Maroquinerie, Porte-Monnaie, Cornets de visite, Porte-Cigare, etc.

Articles de peinture à l'huile et à l'Aquarelle.

Toiles cirées pour Table, Linoléum pour Parquets, etc.

Couronnes Funéraires en tous Genres SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

10 0/0 de remise sur tous les articles.

TAPISSERIE, AMEUBLEMENT

Ancienne Maison VOISINE

CH. MÉGRIER, Succ^r

25, rue de la Tonnelle, 25,

SAUMUR

M. MÉGRIER a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'il arrive de Paris avec un joli choix de Meubles Fantaisies pour Étrennes, tels que Bahut de Salon, Meubles Boule, Table à Thé, Jardinière, Table à Ouvrage et Étagère Marquetterie, Chaises nouveautés en vieux noyer, etc., etc.

A des prix très modérés.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraisier.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.